

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	22.05.2020	16h13	20.336	DDTE
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Mauro Moruzzi</b>
<b>Titre : Covid-19 et transports publics : comment expliquer ?</b>
<b>Contenu :</b> <p>Un usager des transports publics neuchâtelois s'est étonné de voir à la place Pury, à Neuchâtel, deux jours après la réouverture partielle des écoles, des dizaines de jeunes gens s'entasser dans un bus, sans aucun respect des règles de distanciation ou de protection préconisées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), alors qu'à quelques mètres de là, un agent de sécurité contrôlait strictement... le nombre de personnes présentes dans les locaux de TransN.</p> <p>Interpellée par l'usager en question, la société de transports publics concernée a renvoyé au « plan de protection » établi par « les gestionnaires de système des transports publics sur rail et route que sont les CFF et CarPostal, [...] validé par le Conseil fédéral et à appliquer strictement et tel quel par toutes les entreprises de transport du pays ». Or, ce plan de protection repose uniquement sur des recommandations adressées aux utilisatrices et utilisateurs, sans obligation de contrôle pour les entreprises de transport.</p> <p>Compte tenu de la sévérité des normes et des contrôles imposés par exemple aux écoles ou aux commerces, le Conseil d'État ne craint-il pas que ce type d'incohérence ne crée la confusion dans les esprits et ne puisse contribuer à donner l'illusion que, finalement, « il n'y a plus le feu au lac » ? Et, si oui, de quelle marge de manœuvre dispose-t-il ?</p>
<b>Souhait d'une réponse écrite : NON</b>

<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b> Mauro Moruzzi		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>